



Vente d'un bien indivis au vietnam

Par **babaparis**, le **16/03/2015** à **16:44**

Bonjour à tous,

Je viens vers vous aujourd'hui pour vous exposer mon problème.

La propriété de mes grands-parents défunts depuis une vingtaine d'années se situant à Saigon, au Vietnam, a été vendue en janvier dernier. Celle-ci avait été mise en indivision à parts égales entre mes 7 oncles et tantes, qui par ailleurs ont des relations très houleuses. Seulement, la part qui me revient de droit en tant que fille et héritière de mon défunt père, ni même la vente -dont j'ai eu écho que très récemment- ne m'ont toujours pas été communiquées. En effet, la part légale de mon père de l'indivision se partage encore entre mon demi-frère, ma mère (selon la loi vietnamienne en matière successorale) et moi-même. J'aurais voulu connaître les moyens mis à ma disposition pour agir en exécution forcée de l'obligation dont sont tenus mes oncles et tantes ainsi que certains de leurs ayants-droits qui ont eu, eux, connaissance de la vente.

Merci de votre attention.

Par **moisse**, le **16/03/2015** à **17:04**

Bonsoir,

90% de la population française ignore le droit français, et 100% le droit local vietnamien. Vous n'aurez jamais de réponse même si l'histoire peut inciter à penser que le droit civil vietnamien doit s'inspirer du droit civil français.